

**EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 25 mai 2020**

DEL.2020.05.25-013 - Commission d'Evaluation des Charges Transférées – Désignation des représentants de la ville de Parempuyre.

L'an deux mil vingt, le vingt cinq mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 29
- Nombre de procurations : /
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2020

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

28 MAI 2020

Bureau du Courrier

Monsieur Bernard VINCE a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo	X		
AMRA Julia	X		

DEL.2020.05.25-013 - Commission d'Evaluation des Charges Transférées – Désignation des représentants de la ville de Parempuyre.

Rapporteur : Madame le MAIRE

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code général des impôts, notamment en son article 1609 nonies C ;

Madame le Maire expose que :

Lors du passage à la Taxe Professionnelle Unique, en 2001 une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges a été créée entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et ses communes membres.

Cette Commission est appelée à rendre ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique par l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de charges ultérieur.

Conformément à la délibération prise par Bordeaux Métropole, la Ville de Parempuyre est représentée au sein de cette commission par un membre du Conseil municipal.

Après avoir recueilli les candidatures,

LE CONSEIL MUNICIPAL

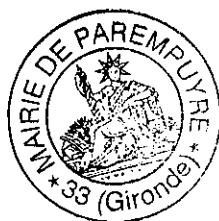
Ayant entendu l'exposé de Madame le MAIRE
Après en avoir délibéré au scrutin secret

Ont été élus :

Benjamin DERVIEUX	22
Henri LAGARRIGUE	7

Benjamin DERVIEUX a été élu pour représenter la Ville de Parempuyre à la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT)

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 25 mai 2020

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre